

AFFAIRE N° 10

MODIFICATION de la répartition CREDITS BARANGE 1956 - 1957

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames,

Messieurs,

Une erreur s'est produite dans la répartition des crédits Barangé 1956 - 1947 lors de notre délibération du 24 Août 1956, la part réservée aux classes primaires du Lycée (472.387 Fr CFA) n'a pas été retirée. Nos prévisions sont donc de 12.311.715 Fr au lieu de 12.784.102 Fr.

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation la lettre que j'ai adressée à Monsieur le Préfet à cet effet.

N° 644

Saint-Denis, le 24 Octobre 1956

Le Maire de Saint-Denis

à Monsieur le PREFET de la REUNION C/S
- SAINT-DENIS -

Monsieur le Préfet,

Comme suite à votre bordereau n° 3095/CS, j'ai l'honneur de vous faire savoir qu'une erreur s'est produite dans la répartition des crédits Barangé 1956 - 1957 faisant l'objet de la délibération du Conseil Municipal en date du 24 Août 1956 qui vous a été transmise pour approbation.

Il n'a pas été tenu compte de la part réservée aux classes primaires du Lycée, soit la somme de 472.387 Fr CFA.

Vu l'urgence, je me permets d'anticiper sur la décision du Conseil Municipal et de vous prier de bien vouloir approuver la modification suivante qui sera ratifiée par l'Assemblée municipale dans sa prochaine séance.

Prévision de crédits	:		:-: 12.311.715.-
Affectations:	:		:
Cours complémentaires:	:		:
Arts ménagers	:	250.000.-	:
Autres équipements. <u>922.632.-</u>	:		:
	:	1.172.632.-	:
Cantines scolaires	:	4.641.258.-	:
Oeuvres scolaires	:	489.500.-	:
Matériel scolaire	:	5.000.000.-	:
Réparations	:	1.000.000.-	:
Abonnements	:	8.325.-	:
	:	-----	:
	:	12.311.715.-	: 12.311.715.-

En ce qui concerne le crédit destiné aux Oeuvres scolaires, la Municipalité envisage la répartition entre l'Office Centrale de la Coopération à l'Ecole - Les Pupilles de l'Ecole Publique et la Fédération des Oeuvres Laïques, suivant leurs besoins.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mes sentiments respectueusement dévoués./.

Le Maire,
Signé: VALLON-HOARAU.

A l'unanimité, le Conseil ratifie la nouvelle répartition des crédits Barangé 1956 - 1957.

Approuvé
St Denis, le 18 décembre 1956
Le Préfet
Pour le Préfet,
Le secrétaire général
Signé: R. Petit